

Congrès de Vienne : les défis du syndicalisme mondial

Les débats de cette deuxième journée du congrès de Vienne ont notamment porté sur le programme de la nouvelle confédération, les institutions internationales et le dialogue social.

L'ordre du jour de cette journée du 2 novembre 2006 s'est avéré très dense et très riche. Après la poursuite de interventions des organisations des différents pays sur le programme de la Confédération syndicale internationale, deux tables rondes se sont tenues sur les thèmes suivants : "cohésion ou chaos - les institutions internationales" et "fédérations syndicales professionnelles internationales - monde des affaires globalisés". La délégation de la Cgt a aussi participé à des ateliers : francophonie syndicale, développement durable, Birmanie, Colombie et Hong Kong.

Toutes les délégations intervenues se sont félicitées de la création de la CSI en qui elles placent espoirs et ambitions pour relever les défis lancés au syndicalisme mondial. C'est ainsi que les questions liées à l'emploi décent, à la sécurité sociale, à la répartition des richesses et à l'accès pour tous aux droits fondamentaux, à la défense des droits syndicaux, à la liberté syndicale, à l'égalité hommes-femmes, à la place des femmes dans les institutions, à l'annulation de la dette africaine, à l'aide à la création d'organisations syndicales régionales, à l'enjeu du renforcement syndical partout pour être plus fort en étant plus nombreux, ont été posées par beaucoup d'intervenants. Elles représentent autant d'axes prioritaires de travail fixés par les délégués à la nouvelle internationale.

Les témoignages des délégués du KCTU de Corée du Sud et de la CUT de Colombie relatant l'assassinat, l'emprisonnement de militants syndicaux, la répression syndicale, ont particulièrement retenu l'attention des délégués au congrès et suscité leur émotion bien légitime. Une grève générale a été annoncée pour le 15 novembre en Corée du Sud contre la répression syndicale. La minute de silence observée par les congressistes à la demande du TUC du Nigeria à la mémoire des trop nombreuses victimes du Sida en Afrique a constitué un moment extrêmement fort de cette journée.

Le besoin de conjuguer dialogue social et mobilisations sociales contre la mondialisation libérale, déjà pointé la veille, a été prégnant dans nombre d'interventions. Certaines ont même souhaité que la CSI donne des signes forts aux travailleurs du monde en proposant, pourquoi pas, d'arrêter une date prochaine de mobilisation internationale de tous les travailleurs du monde pour "exposer" le programme de la CSI.

Lors de la première table ronde, le directeur général de l'Organisation internationale du travail, J. Somavia, a déclaré que la mondialisation n'a pas pris en compte la dimension humaine et que son modèle actuel n'est pas inévitable. Il a par ailleurs évoqué les conditions dans lesquelles se prennent les décisions au sein des institutions internationales. Il a notamment déploré que les votes intervenants au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale se décident trop en fonction des intérêts du capital.

Pascal Lamy, directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, prévu initialement comme intervenant à la table ronde, n'a pu venir et un mot de sa part a été lu aux congressistes, renvoyant globalement les responsabilités aux états, à la nouvelle internationale créée, indiquant que l'ouverture du commerce pouvait être créatrice d'emplois. A quand des exemples concrets et réels ?

Pour la directrice du centre "Genre au travail et protection civique", A. Rao, le fossé s'est creusé entre les riches et les pauvres et, globalement, les femmes ont été écartées du développement économique.

La ministre allemande de la Coopération et du Développement, H. Wierczorek Zeul, a laissé l'assemblée interrogative en déclarant que la démocratie devait gouverner le monde et non les seuls intérêts économiques de quelques-uns, qu'il fallait taxer les entreprises qui délocalisent, mettre en place des règles plus contraignantes concernant la responsabilité sociale des entreprises, augmenter les impôts pour financer les dépenses sociales et que la privatisation n'est plus le modèle ! Elle a pris l'exemple des USA qui consacrent 1 milliard de dollars pour l'armement et seulement 100 millions pour le développement.

Les différents intervenants dans la salle ont dénoncé la non application des règles de l'OIT et le non respect par certains gouvernements des traités signés, le non respect des droits fondamentaux. Le besoin de rendre plus contraignantes les règles de l'OIT pour les Etats et les entreprises est incontournable.

Lors de la deuxième table ronde, le débat s'est concentré sur le dialogue social à tous les niveaux, la responsabilité sociale des entreprises, le respect des droits syndicaux. La secrétaire générale de l'Internationale des travailleurs du bâtiment, A. Normark, a indiqué qu'une mauvaise gestion doit coûter aux multinationales et qu'il faut toujours se rappeler que la solution doit toujours être trouvée sur le lieu de travail. Le président de la NTUC de l'Ile Maurice, T. Benydin, a posé la question : si les gouvernements ne sont plus souverains, du fait de leur soumission au FMI, comment pourraient-ils appliquer les conventions ? Pour lui, on demande aux syndicalistes d'être réalistes alors pourquoi les entreprises ne changeraient-elles pas leur façon de penser ?

Le représentant de l'Organisation internationale des employeurs, B. Wilton a eu plutôt tendance à renvoyer la responsabilité aux divers gouvernements et indiqué que dans une négociation, tout le monde doit y gagner et que nous sommes les deux parties d'une solution ; le problème, c'est qu'actuellement les travailleurs ne gagnent pas grand-chose !

Comme l'a dit un délégué, le patron organise des tournois de foot mais il change de salariés toutes les semaines. Est-ce cela la responsabilité sociale des entreprises ? Des fédérations syndicales professionnelles ont fait part de leurs actions et de leur démarche de coopération syndicale, pour imposer des négociations favorables pour les travailleurs et des accords cadres internationaux.

Compte rendu réalisé par Nadine Prigent, Virginie Gensel et Didier Le Reste.